

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 D 00747 Numéro SIREN : 393 336 342 Nom ou dénomination : A G C CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003402

A G C CONCEPT
Société d'exercice libéral par actions simplifiée d'architecture
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 7, rue Olivier de Serres
Rovaltain TGV
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
393 336 342 RCS ROMANS
N° d'inscription national au Tableau de l'Ordre des architectes : S03987

BILAN
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

Certifié conforme,

Le Président
Monsieur Gérard CHAUSSIGNAND



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SELAS AGC CONCEPT															Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12														
Adresse de l'entreprise7 rue OLIVIER DE SERRE 26958 VALENCE CEDEX9															Durée de l'exercice précédent*12														
Numéro SIRET*39333634200026															Néant*														
															Exercice N clos le,31/08/2022														
															Brut1					Amortissements, provisions2					Net3				
Capital souscrit non appelé(I)AA																													
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *													AB						AC								
		Frais de développement *													CX						CQ								
		Concessions, brevets et droits similaires													AF	11040					AG	2839							
		Fonds commercial (1)													AH						AI								
		Autres immobilisations incorporelles													AJ	36581					AK	36581							
		Avances et acomptes sur immobilisa-tions incorporelles													AL						AM								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains													AN						AO								
		Constructions													AP	8037					AQ	8037							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels													AR	2728					AS	2679							
		Autres immobilisations corporelles													AT	258933					AU	183982							
		Immobilisations en cours													AV						AW								
		Avances et acomptes													AX						AY								
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence													CS						CT								
		Autres participations													CU	3					CV	3							
		Créances rattachées à des participations													BB						BC								
		Autres titres immobilisés													BD						BE								
		Prêts													BF						BG								
		Autres immobilisations financières*													BH	10639					BI	10639							
TOTAL (II)															BJ	327962					BK	234119							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements													BL						BM								
		En cours de production de biens													BN						BO								
		En cours de production de services													BP	125700					BQ	125700							
		Produits intermédiaires et finis													BR						BS								
		Marchandises													BT						BU								
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes													BV						BW								
		Clients et comptes rattachés (3)*													BX	497113					BY	13733							
		Autres créances (3)													BZ	25268					CA	25268							
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé													CB						CC								
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)													CD	232747					CE	162							
Disponibilités															CF	371488					CG	371488							
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*													CH	22117					CI	22117								
	TOTAL (III)													CJ	1274435					CK	13896								
	Frais d'émission d'emprunt à étaler(IV)													CW															
	Primes de remboursement des obligations(V)													CM															
	Ecart de conversion actif*(VI)													CN															
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)													CO	1602397					1A	248015								
Renvois : (1) Dont droit au bail :															(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes					(3) Part à plus d'un an									
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Non recensée			Stocks :			Non recensée			Créances :			Non recensée													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SELAS AGC CONCEPT		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622)				DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC	
	Réserve légale (3)				DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG	223 494
	Report à nouveau				DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	153 497
	Subventions d'investissement				DJ	
	Provisions réglementées *				DK	
	TOTAL (I)				DL	385 377
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM
Avances conditionnées				DN		
TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	
	Provisions pour charges				DQ	
	TOTAL (III)				DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	
	Autres emprunts obligataires				DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	304 649
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	240 430
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	6 300
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	120 521
	Dettes fiscales et sociales				DY	282 643
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	
	Autres dettes				EA	14 460
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	
TOTAL (IV)				EC	969 005	
Ecart de conversion passif* (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 354 382	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	740 567
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	5 534	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A G C CONCEPT
Société d'exercice libéral par actions simplifiée d'architecture
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 7, rue Olivier de Serres
Rovaltain TGV
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
393 336 342 RCS ROMANS
N° d'inscription national au Tableau de l'Ordre des architectes : S03987

ANNEXES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

Certifiées conformes,

Le Président
Monsieur Gérard CHAUSSIGNAND



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SELAS AGC CONCEPT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 1 354 382 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 153 498 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Règles et méthodes comptables

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 121	7 500		47 621
Immobilisations incorporelles	40 121	7 500		47 621
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr	8 038			8 038
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	2 728			2 728
- Instal.générales, agencements aménagements divers	123 127			123 127
- Matériel de transport	42 831			42 831
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	86 489	6 486		92 975
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	263 213	6 486		269 699
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3			3
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 639			10 639
Immobilisations financières	10 642			10 642
ACTIF IMMOBILISE	313 976	13 986		327 962

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 500	6 486		13 986
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	7 500	6 486		13 986
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 470	1 951		39 420
Immobilisations incorporelles	37 470	1 951		39 420
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.	8 038			8 038
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	2 380	299		2 679
- Instal.générales, agencements aménagements divers	53 630	12 240		65 870
- Matériel de transport	28 327	3 798		32 125
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	81 826	4 161		85 987
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	174 202	20 497		194 699
ACTIF IMMOBILISE	211 671	22 448		234 119

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 555 138 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 639		10 639
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	497 114	497 114	
Autres	25 268	25 268	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	22 118	22 118	
Total	555 138	544 499	10 639
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 622,45 € décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 €.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/02/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	50 376
Prélèvements sur les réserves	49 624
Total des origines	100 000
Affectations aux réserves	
Distributions	100 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	100 000

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/09/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/08/2022
Capital	7 622				7 622
Réserve légale	762				762
Réserves générales	273 119	-49 624		49 624	223 495
Résultat de l'exercice	50 376	-50 376	153 498	50 376	153 498
Dividendes		100 000			
Total Capitaux Propres	331 879		153 498	100 000	385 377

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 962 705 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 534	5 534		
- à plus de 1 an à l'origine	299 115	76 978	222 138	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 521	120 521		
Dettes fiscales et sociales	282 643	282 643		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	254 891	254 891		
Produits constatés d'avance				
Total	962 705	740 567	222 138	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	74 407			
(**) Dont envers les associés	240 431			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 €.

Charges à payer

	Montant
Fournis./fact. non parvenues	22 600
Int.courus s/emprunts	192
C/c intérêts courus	3 462
Congés payés	40 427
Charges sociales / congés payés	13 990
Formation continue	5 382
Taxe d apprentissage	1 488
Etat charges à payer	4 052
Total	91 594

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	22 118		
Total	22 118		

A G C CONCEPT
Société d'exercice libéral par actions simplifiée d'architecture
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 7, rue Olivier de Serres
Rovaltain TGV
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
393 336 342 RCS ROMANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 153.497,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	153.497,87 euros
A titre de dividendes Soit 222 euros par action	111.000,00 euros
Solde	42.497,87 euros

Au compte « autres réserves » qui s'élèvera ainsi à 265.992,43 euros.

L'Assemblée Générale décide que le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} mars 2023.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

qc

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 222 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	Dividendes Distribués	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
31/08/2018	500	NEANT	NEANT	NEANT
AG 24/07/2019	500	180.000 euros	NEANT	180.000 euros
31/08/2019	500	NEANT	NEANT	NEANT
AG 31/08/2020	500	111.000 euros	222 euros	110.778 euros
31/08/2020	500	NEANT	NEANT	NEANT
31/08/2021	500	100.000 euros	200 euros	99.800 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 février 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifiée conforme,

Le Président

Monsieur Gérard CHAUSIGNAND

